

FORMALITES : se reporter aux conditions particulières

À l'inscription, chèque d'un montant de 75€ à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS/PAR26.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

ASSURANCE COMPRISE. Le pèlerin peut toutefois la refuser. Dans ce cas, il lui sera demandé une copie complète de son assurance. S'il justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, il a la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

ANNULATION PAR LE PÈLERIN POUR RAISON DE FORCE MAJEURE

- Avant 30 jours de la date de départ : 20€
- Entre 20 et 8 jours avant la date de départ : 50€
- Moins de 7 jours avant la date de départ : 70€ (sauf en cas de remplacement : 20€)

Tout voyage interrompu ou abrégé -du fait du participant, pour quelle cause que ce soit- ne donne lieu à aucun remboursement.

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCÉSAIN DES PÈLERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 35 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Je soussigné (nom, prénom) : _____

agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance de la brochure, du programme de l'organisateur et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent pour signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : _____, le ____ / ____ / ____

Signature (lu et approuvé, bon pour accord) du pèlerin :

Flavie BEUTTER
Directrice diocésaine des pèlerinages

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription. Les documents nécessaires (horaires ...) seront remis «en temps utile avant le début du voyage» (article L. 211-10 dernier alinéa).



BULLETIN D'INSCRIPTION

Messe en plein air avec le pape Léon XIV

Samedi 26 septembre 2026

INFORMATIONS ET INSCRIPTION :

Service diocésain des pèlerinages

pelerinages@eveche-dijon.com - 07 43 26 64 27

9bis boulevard Voltaire, 21000 Dijon



PROGRAMME Trajet en bus - Départ aux alentours de 6h
Messe avec le Pape
Retour, arrivée prévue à 23h30
Des informations complémentaires concernant les modalités pratiques, les horaires et lieux de départ vous seront communiquées dès que des précisions seront données

PRIX : 75€ PAR PERSONNE

Ce prix a été calculé sur la base de 270 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus en juin 2026. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des éventuelles variations de données.

Conditions d'annulation :

- A compter du jour de la déclaration par courrier recommandé adressé au Service des Pèlerinages - 9bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON (le cachet de la poste faisant foi), en cas d'annulation pour raison de force majeure (pièce justificative à l'appui), il sera retenu :
- Plus de 30 jours de la date de départ : 20€
 - Entre 29 et 8 jours avant la date de départ : 50€
 - Moins de 7 jours avant la date de départ : 70€ (sauf en cas de remplacement : 20€)

Ce prix comprend :

- le transport de votre lieu de départ choisi à Paris, aller et retour, en autocar
- le foulard du pèlerin, le livret, votre contribution aux frais d'organisation

Ce prix ne comprend pas : - les boissons, cafés et les extras personnels.

- le petit-déjeuner, déjeuner et dîner (à votre charge, prévoir un pique-nique)

RÉCLAMATION, CONTACT ET MÉDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé réception et/ou par email à pelerinages@eveche-dijon.com accompagné de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au service des pèlerinages dans les meilleurs délais. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE)2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATIONS sur le site <https://pelerinages-dijon.cef.fr/infos-pratiques/>

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le **10 septembre 2026** (après cette date, merci de nous contacter)

	☐ Madame	☐ Monsieur	☐ Père	☐ Frère	☐ Soeur
Nom			Prénom		
Mail	@				
Adresse					
CP		Ville			
Tél					

TRANSPORT

Voyage en autocar de tourisme au départ de

- ☐ Brazey-en-Plaine ☐ Beaune ☐ Chatillon-sur-Seine ☐ Dijon ☐ Fontaine-Française

En m'inscrivant, je confirme participer au voyage en bus, tant à l'aller qu'au retour.

CE PÈLERINAGE NÉCESSITE D'ÊTRE EN CAPACITÉ DE POUVOIR MARCHER 5KMS ET TENIR LA POSITION DEBOUT DE FAÇON PROLONGÉE. EN M'INSCRIVANT, J'ATTESTE DE CETTE CAPACITÉ.

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR

Nom: Téléphone : Lien de parenté :

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD) / DROIT A L'IMAGE

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX (à défaut, nous considérons que vous avez répondu « oui » aux questions).

J'autorise le Service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage : ☐ OUI ☐ NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

☐ OUI ☐ NON

J'autorise d'être pris en photo ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous les supports de communication du diocèse de Dijon : ☐ OUI ☐ NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr